



CP 330 Aux travailleurs·euses des Maisons médicales affiliées à la Fédération des maisons médicales

Nouvelle classification et nouveau modèle salarial dans votre secteur !

Dans le cadre de l'implémentation de la nouvelle classification de fonctions et du nouveau modèle salarial, un comité d'accompagnement unique composé de représentants de la Fédération des maisons médicales, d'une part, et de la délégation syndicale Inter-centres, d'autre part, a été mise en place.

Les travailleurs-euses des maisons médicales affiliés-es à la Fédération des maisons médicales recevront le **30 avril 2018**, la proposition d'attribution de fonction de leur employeur.

Ceux et celles qui ne seraient pas d'accord avec cette fonction attribuée ont 2 mois, soit avant le 30 juin 2018, pour introduire un recours sur base d'une procédure précise.

La délégation syndicale n'est évidemment pas en mesure de connaître les situations individuelles tenant compte de la dispersion géographique et des particularités au sein de chaque maison médicale.

Aussi, si vous avez des questions ou si vous contestez l'attribution de fonction qui vous est faite, contactez préalablement à toute prise de décision vos délégués·es SETCa : (coordonnées ci-après) :

Brabant wallon - Bruxelles: Zoé Wouters: 0491/52.32.25, zoe.wouters@mmesseghem.be

Namur-Hainaut: Sabrina Questier: 0471/65.16.92, khermite@hotmail.com

Liège-Luxembourg-Verviers: Christel Engelen: 0498/32.38.93, christel.mmlaveu@gmail.com.

Consultez notre site internet : www.setca.org/ific

Suivez-nous aussi sur notre [page Facebook SETCa Non-Marchand](#)

Le SETCa à vos côtés durant toute la procédure ! Ensemble, on est plus forts